



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2015

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, G. BELIN, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE, S. VALLOIR, E. BANOS, C. BUZOS, F. PEDURAND, E. AMART, F. BAUDON, G. BAILLET.

REPRESENTE : Ph. VINCENT (procuration à Ph. DUBOURG), C. DRILLEAUD (procuration à G. BAILLET).

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS



Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité. Gilles BAILLET précise toutefois que la motion a été présentée avant le vote.

[Ordre du jour](#) :

DELIBERATIONS

- 1) Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes
- 2) Fixation de la partie fixe et de la surtaxe assainissement 2016
- 3) Echange de terrains Commune d'ILLATS avec Monsieur et Madame Frédéric CLAEYS domiciliés à PORTETS
- 4) Echange de terrains Commune d'ILLATS avec Monsieur Pierre DARTIGOLLES
- 5) Cession de parcelles cadastrées section F N° 577 et 1481 sises lieu-dit « Blazion » appartenant à M. et Mme Jean-Michel BARBOT, à la commune d'ILLATS
- 6) Virement de crédits N° 2 Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Devis supplémentaire SADE
- 7) Inscription de crédits N° 3 Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Aménagement de la filière boues station du merle (avance)
- 8) Virement de crédits N° 3 – Acquisition de matériel divers (meuble garderie + installations de voirie)
- 9) Virement de crédits N° 4 – Travaux salle omnisports hors marché
- 10) Inscription de crédits - N° 5 Travaux salle omnisports – (avance)
- 11) Virement de crédits N° 6 – Création d'un fossé à Barrouil

12) Inscription de crédits N° 7 – Régularisation avance remboursable SDEEG – Constatation de la dette envers le SDDEG et Intégration des travaux à l'actif de la commune

13) Inscription de crédits N° 8 – Sortie de l'Actif de biens reçus en legs du Cercle de l'Union après-vente.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif exercice 2014

➤ Présentation du rapport annuel sur le prix et à la qualité du Service Public d'Elimination des déchets exercice 2014

➤ Association des Maires de Gironde - Décision du conseil d'administration du 8 juin 2015

DELIBERATIONS

1) Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes

Monsieur le maire rappelle à ses collègues les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général lors de son assemblée plénière.

La répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **12 899.18 €**.

Il rappelle que sont financés sur cette dotation les travaux d'aménagement ou de réparation de la voirie communale et des équipements communaux, lorsqu'aucune aide spécifique du Conseil Général ne peut être attribuée, soit en raison de leur montant, soit en raison de leur nature. L'autofinancement de la commune, sur chaque opération ne doit pas être inférieur à 20 % du coût H.T.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

↳ de réaliser en 2015 les opérations suivantes : **Entretien de la voirie communale 2015 pour un coût de de 27 812.00 € HT soit 33 374.40 € TTC**

↳ de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de **12 899.18 €**

↳ d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour **14 912.82 € HT + 5 562.40 € (TVA)**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Fixation de la partie fixe et de la surtaxe assainissement 2016

Le conseil municipal décide de reconduire en 2016 les taux de surtaxe de 2015 soit

❖ **1.4841 €** le mètre cube consommé jusqu'à 150 m³ par an,

❖ **1.5558 €** le mètre cube consommé au-delà de 150 m³ par an,

Et de **maintenir** le montant de la partie fixe à **31.85 €** par an et par abonné.

Monsieur le Maire est chargé de notifier ces taux à la SAUR afin que ces dispositions soient appliquées par le Fermier auprès des abonnés.

Délibération adoptée par 15 voix POUR

3) Echange de terrains Commune d'ILLATS avec Monsieur et Madame Frédéric CLAEYS domiciliés à PORTETS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande émanant de Monsieur et Madame Frédéric CLAEYS de PORTETS, souhaitant procéder à un échange de parcelles sur la commune de PORTETS.

Ces derniers cèdent à la commune d'ILLATS la parcelle cadastrée section E n° 161 pour une contenance totale de 1 ha 44 a 60 ca, en échange de la parcelle cadastrée section E n° 159 (issue de la donation GUIX DE PINOS), d'une contenance totale de 1 ha 46 a 10 ca. La valeur approximative de ces deux parcelles est de 15 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cet échange ainsi que la modification parcellaire qui en découle et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération. L'ensemble des frais est à la charge de Monsieur et Madame CLAEYS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4) Echange de terrains Commune d'ILLATS avec Monsieur Pierre DARTIGOLLES

De même, Monsieur Pierre DARTIGOLLES domicilié au N° 1 Jaussan Est à ILLATS, propose un échange de parcelles issues de la donation GUIX DE PINOS, sur la commune d'ILLATS. Il envisage de céder à la commune d'ILLATS les parcelles cadastrées section B

- N° 796 pour une contenance totale de 00 ha 14 a 15 ca.
- N° 798 pour une contenance totale de 00 ha 13 a 80 ca.
- N° 800 pour une contenance totale de 00 ha 05 a 20 ca.
- N° 802 pour une contenance totale de 00 ha 09 a 35 ca.
- N° 803 pour une contenance totale de 00 ha 12 a 90 ca.
- N° 806 pour une contenance totale de 00 ha 12 a 80 ca.
- N° 808 pour une contenance totale de 00 ha 18 a 40 ca.
- N° 810 pour une contenance totale de 00 ha 18 a 70 ca.
- N° 811 pour une contenance totale de 00 ha 33 a 75 ca.
- N° 812 pour une contenance totale de 00 ha 16 a 50 ca.
- N° 813 pour une contenance totale de 00 ha 20 a 45 ca.
- N° 814 pour une contenance totale de 00 ha 09 a 55 ca.
- N° 815 pour une contenance totale de 00 ha 17 a 32 ca.
- N° 816 pour une contenance totale de 00 ha 29 a 04 ca.
- N° 817 pour une contenance totale de 00 ha 23 a 12 ca.
- N° 824 pour une contenance totale de 00 ha 31 a 30 ca.
- N° 995 pour une contenance totale de 00 ha 01 a 50 ca.
- N° 996 pour une contenance totale de 00 ha 01 a 50 ca.
- N° 997 pour une contenance totale de 00 ha 21 a 80 ca.
- N° 998 pour une contenance totale de 00 ha 05 a 00 ca.
- N° 999 pour une contenance totale de 00 ha 03 a 20 ca.
- N° 1000 pour une contenance totale de 00 ha 75 a 30 ca.
- N° 1001 pour une contenance totale de 00 ha 46 a 40 ca.
- N° 1002 pour une contenance totale de 00 ha 02 a 55 ca.

D'une superficie totale de 4 ha 43 a 58 ca

La Commune d'ILLATS propose d'attribuer à Monsieur DARTIGOLLES la parcelle cadastrée section E n° 242 d'une contenance totale de 4 ha 97 a 65 ca. La valeur approximative de cette parcelle est de 7 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cet échange ainsi que la modification parcellaire qui en découle et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération. L'ensemble des frais est à la charge de Monsieur Pierre DARTIGOLLES.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Cession de parcelles cadastrées section F N° 577 et 1481 sises lieu-dit « Blazion » appartenant à M. et Mme Jean-Michel BARBOT, à la commune d'ILLATS

Monsieur DUBOURG rappelle au Conseil Municipal le projet de cession de parcelles cadastrées section F N° 577 pour une contenance de 9 a 75 ca et N° 1481 pour une contenance de 1 a 87 ca, sises lieu-dit « Blazion » appartenant à M. et Mme Jean-Michel BARBOT.

La commune envisage d'acquérir ces parcelles afin d'agrandir la station d'épuration de Barrouil (Budget assainissement collectif). Le devis de bornage a été accepté par délibération du 29 juin 2015.

Le prix d'acquisition est fixé à 900 € (NEUF CENTS EUROS) et les frais seront de l'ordre de 900 € également. Le conseil municipal accepte ladite cession au prix de 900 € et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget assainissement collectif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Virement de crédits N° 2 Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Devis supplémentaire SADE

Monsieur DUBOURG indique qu'il convient de mettre en place des regards de visites sur le réseau de drainage de la station d'épuration du Merle. Les crédits prévus à certains chapitres du budget **assainissement collectif** de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre	Sommes et article	Chapitre	Sommes et article
Installations matériel et outillage techniques (DF) Diverses extensions	2315 23	600 €		
Installations Agencements Aménagements (DI) Aménagement de la filière boues Le Merle			2315 27	600 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

7) Inscription de crédits N° 3 Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Aménagement de la filière boues station du merle (avance)

Monsieur DUBOURG précise qu'il convient de procéder à une inscription de crédits sur le budget **assainissement collectif** de l'exercice 2015 relative à l'avance versée à l'entreprise.

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre 23 Art 238 opération 27 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - **Montant : 6 220 €**

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre 23 Art 238 opération 27 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - **Montant : 6 220 €**

Le Conseil approuve les inscriptions de crédits indiqués ci-dessus.

8) Virement de crédits N° 3 – Acquisition de matériel divers (mobilier garderie et installations de voirie)

Monsieur DUBOURG précise que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de mandater des dépenses de matériel supplémentaires :

OBJET DES DEPENSES et article	Chapitre et article	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
		Sommes	Chapitre	Sommes	
Dépenses imprévues (DF)		022	6 000 €		
Virement à la section d'investissement (DF)				023	6 000 €
Virement de la section de Fonctionnement				021	6 000 €
Acquisition mobilier (DI)				2188 117	4 600 €
Installations de voirie (DI)				2152 117	1 400 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

9) Virement de crédits N° 4 – Travaux salle omnisports hors marché

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre	Sommes et article	Chapitre	Sommes et article
Dépenses imprévues (DI)		020		5 100 €
Travaux salle omnisports (DI)			2135 207	5 100 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus

10) Inscription de crédits - N° 5 Travaux salle omnisports – (avance)

Monsieur DUBOURG précise qu'il convient de procéder à une inscription de crédits sur le budget de l'exercice 2015 relative à l'avance versée à l'entreprise.

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre 23 Art 238 opération 207 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - **Montant : 4 644 €**

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre 23 Art 238 opération 207 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - **Montant : 4 644 €**

Le Conseil approuve les inscriptions de crédits indiqués ci-dessus.

11) Virement de crédits N° 6 – Création d'un fossé à Barrouil

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre	Sommes et article	Chapitre	Sommes et article
Dépenses imprévues (DI)	020	1 100 €		
Installations de voirie (DI)			2152 211	1 100 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus

12) Inscription de crédits N° 7 – Régularisation avance remboursable SDEEG – Constatation de la dette envers le SDDEG et Intégration des travaux à l'actif de la commune

Monsieur DUBOURG indique au Conseil qu'il convient de régulariser les écritures comptables concernant l'avance remboursable faite par le SDEEG à la commune. Il est nécessaire d'une part, de constater la dette et d'autre part d'intégrer les travaux à l'actif de la commune. Les crédits suivants sont inscrits :

COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT

➔ Chapitre 041 Art 2315 opération OPFI
Installations, matériel et outillage techniques
Montant : 50 212.95 €

➔ Chapitre 041 Art 276358 opération OPFI
Autres groupements
Montant : 50 212.95 €

➔ Chapitre 204 Art 2041581 opération ONA
Autres groupements biens mobiliers matériel et études
Montant : - 50 212.95 €

COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT

➔ Chapitre 041 Art 276358 opération OPFI
Autres groupements
Montant : 50 212.95 €

➔ Chapitre 041 Art 168758 opération OPFI
Autres groupements
Montant : 50 212.95 €

→ Chapitre 45 Art 458212 opération OPFI
Avances remboursables SDEEG
Montant : - 50 212.95 €

Le Conseil approuve les inscriptions de crédits indiqués ci-dessus.

13) Inscription de crédits N° 8 – Sortie de l'Actif de biens reçus en legs du Cercle de l'Union après-vente.

A la suite de la vente du Cercle de l'Union, il est nécessaire de procéder à la sortie du bien de l'actif de la commune. Des crédits doivent être ouverts aux comptes indiqués ci-dessous :

COMPTES DEPENSES FONCTIONNEMENT

→ Chapitre 023 Art 023
Virement à la section d'investissement
Montant : 110 000.00 €

COMPTES RECETTES FONCTIONNEMENT

→ Chapitre 042 Art 777 Autres groupements
Quote-part des subventions d'investissement transférées
Montant : 110 000.00 €

COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT

→ Chapitre 040 Art 10259 opération OPFI
Reprise sur dons et legs en capital
Montant : 110 000.00 €

COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT

→ Chapitre 021 Art 021 opération OPFI
Virement de la section d'investissement
Montant : 110 000.00 €

Le Conseil approuve les inscriptions de crédits indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

1) Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif exercice 2014

Le Conseil Communautaire, réuni le 8 juillet dernier, a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2014. Monsieur le Maire présente ce rapport et indique qu'il est consultable et à disposition des usagers.

2) Présentation du rapport annuel sur le prix et à la qualité du Service Public d'Elimination des déchets exercice 2014

De même le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets a été adopté par le Conseil Communautaire le 8 juillet 2015. Monsieur le Maire présente ce dernier – également consultable- au conseil municipal.

Gilles BAILLET demande pour quelle raison un déficit de 313 000 € a été annoncé alors que dans le rapport administratif un déficit de 113 000 € est inscrit. Il demande à Monsieur DUBOURG d'où vient cette différence. Monsieur DUBOURG n'a pas de réponse immédiate, il se renseigne afin d'apporter une réponse rapide.

3) Courrier de l'Association des Maires de Gironde relatif à la décision du conseil d'administration du 8 juin 2015

Les aides de l'Etat étant en nette diminution, l'Association des Maires de France a adressé une motion dans chaque commune afin de protester contre ces baisses de dotations.

Cette motion de soutien est prise par le conseil municipal afin d'alerter solennellement, à nouveau, les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Gilles BAILLET demande où en sont les travaux dans les classes de CE et CP. Monsieur DUBOURG répond que les modifications sur les fenêtres seront effectuées lors des vacances de la Toussaint.

Concernant l'école, un géomètre est venu effectuer un relevé intégral des surfaces de l'ensemble des locaux. Après cette opération, il faudra attendre le passage d'un « programmiste » qui définira tous les besoins, et enfin il sera fait appel aux architectes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 50.